

**délibération :**
D_2025_3_2

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 40

Votants : 48

Objet : Projet de Schéma régional des carrières _ Avis de la Communauté de communes Bassée-Montois

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 10 juillet à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 03 Juillet 2025

Titulaires : Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame GRANERO Agnès, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame PODOROJNYIY Anastasia, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur RAY Daniel, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur BLONDEL Alain, Madame CARRASCO Armelle

Pouvoirs :

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur MONDO Thierry
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Monsieur CHAUVIN Marc a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNYIY Anastasia
Monsieur MASSET Julien a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur VERBRUGGE Christophe a donné pouvoir à Monsieur GAUTRY Jean-Claude

Absent(s) : Madame FLON Martine, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur SOUCHAL Georges

Excusé(s) : Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame MOREAU Patricia, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur MASSET Julien, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code de l'environnement,

Vu la saisine de l'Etat en date du 14 mars 2025 pour avis sur le projet de schéma régional des carrières,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 juin 2025,

Considérant que la Communauté de communes Bassée-Montois est concernée les bassins de production de ressources minérales primaires d'origine terrestres sur son territoire ;

Considérant qu'à ce titre, elle est saisie pour avis sur certains points du projet de schéma régional des carrières :

- Condition d'implantation des carrières
- Gisements d'intérêt régional et national
- Les objectifs, orientations et mesures du schéma
- Les modalités de suivi et d'élaboration du schéma

Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes de rendre un avis sur le projet, sous forme de délibération ;

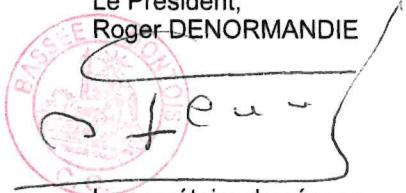
Aussi, il est demandé au Conseil communautaire de rendre un avis.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au projet de Schéma Régional des Carrières ;
- Demande à ce qu'un outil cartographique en ligne soit mis à disposition permettant de visualiser à une échelle plus fine les gisements et les enjeux environnementaux et ainsi faciliter la lecture du Schéma Régional des Carrières.

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance

Emis le 10/07/2025, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 15/07/2025

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.